

SIEEOM du Sud-Quercy**ZA du Rival Haut - 82130 LAFRANCAISE****Délibération n°01****Objet : Information des décisions du Président****Date de convocation :
25/11/2020****Date d'affichage :
25/11/2020****Nombre de Membres
en exercice :
29****Nombre de présents :
25****Nombre de votants :
26**

L'an deux mille vingt,
le 10 décembre à 18 heures,

Le Comité Syndical, légalement convoqué par son Président s'est réuni au siège du SIEEOM du Sud-Quercy, ZA du Rival Haut, 82130 LAFRANCAISE, en séance publique.

Présents : Mesdames et Messieurs, Anne ARRESTIER, Hervé ASTRUC, Jean-Claude CASTANIE, Chantal COMBALBERT, Christelle COSNIER, Sébastien DANIEL, Sophie FANTON, Hugues GERVAIS, José LACOMBE, Philippe LAFAGE, Arlette LAINE, Michel LAMOLINAIRE, Camille LOPITAUX, Alain MALMON, Jean-Marc MIRAMONT, Catherine MORO, Bernard NOUGAYREDE, Jean-Claude NOUGAYREDE, Agnès PALMIE, Dominique PARCELLIER, Patrice PUYVERT, Eliette RUELLE, Jean-Luc SILOT, Christelle VERDIE suppléante de Sonia GRIMAL, Claude VERIL.

Pouvoir : M. Patrice RODRIGUEZ a donné pouvoir à Mme Agnès PALMIE.

Excusés : Madame Françoise AGUILAR et Messieurs Raymond GASC, Guy PORTAL.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrice PUYVERT.

Dans le cadre de la délégation de compétences attribuée au Président par délibération n°10 du 18 août 2020, et conformément aux dispositions des Articles L. 5211-1 et L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président présente à l'assemblée les décisions suivantes :

- Le 25 septembre 2020 : retenir l'entreprise ALIENOR INDUSTRIE, SAS GHIRETTI, 80 Avenue Edouard Herriot, 82300 CAUSSADE, pour assurer la fourniture de deux bennes avec cadre à filets nécessaires à la collecte des déchets pour un montant de 13 700,00 € HT soit 16 440,00 € TTC,
- Le 9 octobre 2020 : retenir l'entreprise SULO FRANCE, 12 chemin des pierres, 31150 BRUGUIERES, pour assurer la fourniture de 6 colonnes semi-enterrées : 2 colonnes « Ordures ménagères », 2 colonnes « Emballages recyclables », 1 colonne « Verre », 1 colonne « Papiers » pour un montant de 23 265,00 € HT soit 27 918,00 € TTC,
- Le 12 octobre 2020 : retenir l'entreprise FREJABISE, ZA de Lauzard, 82370 LABASTIDE SAINT-PIERRE pour assurer la fourniture d'un broyeur de végétaux pour un montant de 20 200,00 € HT soit 24 240,00 € TTC.

Le Comité Syndical prend acte des décisions présentées ci-dessus.

- A D O P T E E -

Le Président

Michel LAMOLINAIRE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

SIEEOM
Sud-Quercy
3 ANS pour RECYCLER